

Comités de pilotage des sites Natura 2000

FR9402010 “ Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio”

FR9400586 “Embouchure du Stabiacciu, DPM et îlot Ziglione”

FR9400588 “Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio”



9 juillet 2018

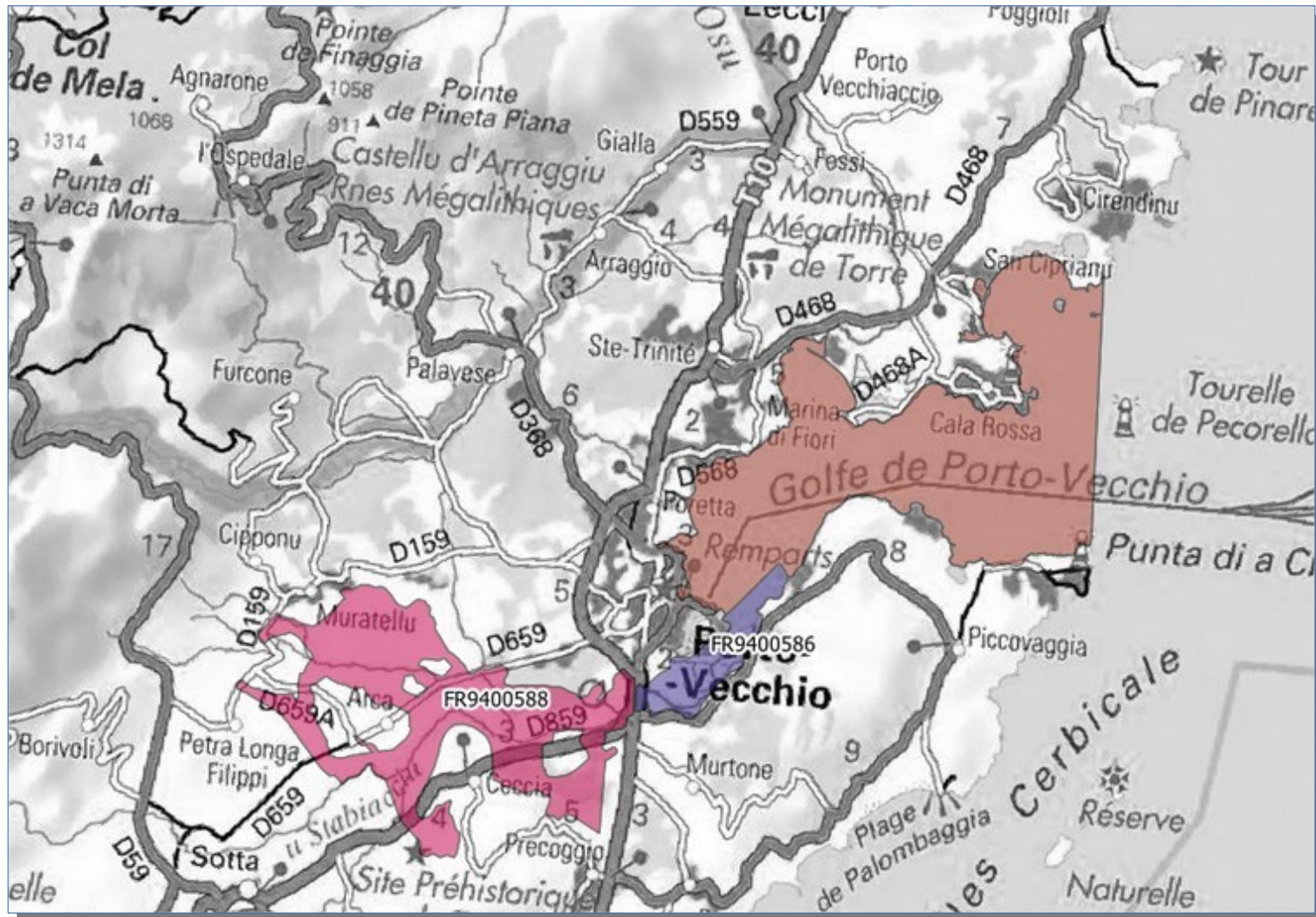


Ordre du jour

- COPIL en session restreinte : gouvernance de chacun des sites
- Information générale sur les procédures Natura 2000 terrestre et marine
- Information sur les décisions des élus relatives à la gouvernance des sites
- COPIL du site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio
- COPIL du site Natura 2000 du Stabiacciu
- COPIL du site Natura 2000 de Ceccia
- Questions diverses

Information générale sur Natura 2000 terrestre

Des généralités de Natura 2000 aux 3 sites Natura 2000 de Porto-Vecchio sur lesquels nous travaillons aujourd'hui...



Natura 2000 : deux textes européens fondateurs

La directive Oiseaux

(1979, consolidée en 2009)

Les zones de protection spéciales (ZPS) sont des sites terrestres et maritimes appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrants.

18 espèces d'oiseaux menacées

La directive Habitats

(1992)

Les zones spéciales de conservation (ZSC) sont des sites terrestres et maritimes qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifie la désignation de telles zones.

131 types d'habitats recensés en France

Les périmètres Natura 2000

1 - Proposition des périmètres

Les périmètres Natura 2000 basés sur des données scientifiques et écologiques croisant les habitats naturels et les espèces.

- Habitats : zones terrestres ou aquatiques aux caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, entièrement naturelles ou semi-naturelles ».
- Espèces au titre de la directive Oiseaux de 1979 et des annexes 2 et 4 de la directive Habitats.

2- Périmètres validés après une procédure de consultation des collectivités

En Corse : 36 sites en Corse du Sud, 41 en Haute Corse, 11 sites interdépartementaux

La Procédure Natura 2000 - Méthodologie

Objectifs principaux

- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.
- Éviter la détérioration des habitats naturels pouvant affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Méthode proposée

- L'étude d'un site est réalisée selon son écologie et selon ses activités humaines : urbanisme, tourisme, agriculture, etc.
- Natura 2000 est aussi une politique de développement basée sur la concertation.
- Les actions proposées sont précises.
- Des moyens financiers européens, nationaux et locaux sont mis en œuvre pour l'aboutissement de ces actions.

Natura 2000 - Réglementation

En France pas d'interdiction supplémentaire au titre de Natura 2000, pas de protection stricte des sites

mais

des **évaluations d'incidences Natura 2000** à produire pour les projets (permis de construire, manifestations sportives, AOT etc) et des plans (documents d'urbanismes...) listés par décret ou arrêté préfectoral.

qui doivent montrer l'absence d'impact significatif du projet ou du plan sur les espèces ou les habitats N2000. Dans le cas contraire, le Préfet peut refuser le projet ou le plan.

« Natura 2000 n'interdit rien mais n'autorise pas tout »

La Procédure Natura 2000 - Méthodologie

Le COPIL

C'est l'organe privilégié de la concertation, il regroupe tous les partenaires concernés par la gestion des sites :

représentants des collectivités territoriales, services de l'État, propriétaires, agriculteurs, forestiers, usagers, associations, etc

IL est chargé de conduire l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) puis d'en suivre la mise en œuvre.

Les représentants élus des collectivités territoriales désignent, parmi eux :

➤ **le président du Comité de pilotage** « intuitu personae » pour la durée d'élaboration du DOCOB ou de la période d'animation

➤ **la collectivité** ou le groupement qui sera chargé de piloter l'élaboration du DOCOB, puis d'assurer sa mise en œuvre et son animation (structure porteuse).

A défaut, l'État assurera la présidence et la maîtrise d'ouvrage.

La Procédure Natura 2000 - Méthodologie

Article R414-8-1 du code de l'environnement

Le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs.

Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en oeuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en oeuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans.

La Procédure Natura 2000 - Méthodologie

Le rôle du (de la) président(e) du COPIL

- Il convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de la rédaction du DOCOB ou pour faire un bilan de l'animation du site.
- Il préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats qui y sont menés.

Les rôles de la collectivité porteuse

- Monter les dossiers de financement
- Recruter le maître d'œuvre pour la rédaction du DOCOB
- Pour l'animation Natura 2000 : l'assurer en régie ou/et s'assurer l'assistance de partenaires techniques
- Assurer l'intendance administrative : envoi des convocations, rédaction des comptes rendus, etc.
- Pour l'animation comme pour la rédaction du DOCOB : faciliter l'interface entre le travail technique et les habitants et usagers du site

Le DOCOB

Objectifs du DOCOB

« Définir les orientations de gestion et de conservation du site, les modalités de leur mise en oeuvre et les dispositions financières d'accompagnement »

L'OPERATEUR, est chargé de la rédaction du DOCOB sous l'autorité de la structure porteuse.

Un cahier des charges de la rédaction du DOCOB est tenu à disposition par l'administration.

Validation du DOCOB en COPIL. Approbation du DOCOB par un arrêté préfectoral.

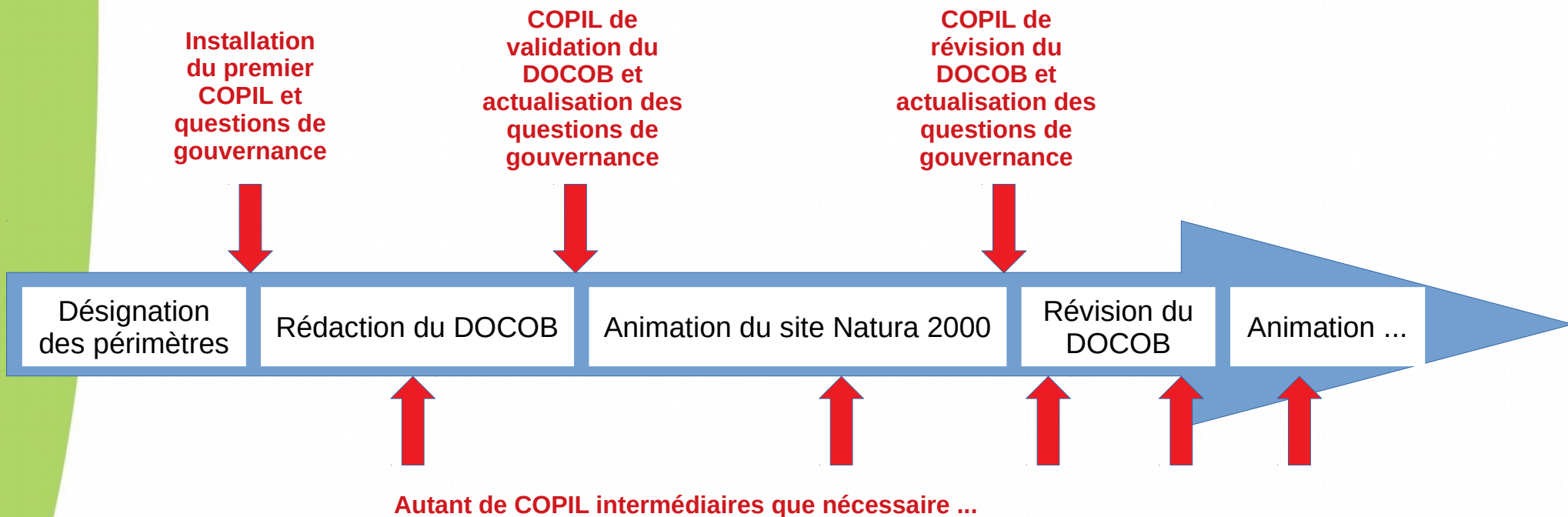
Que contient le DOCOB ?

Une description de l'existant : c'est le diagnostic socio écologique

Des propositions quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats et espèces dans un état de conservation favorable

Outil d'aide à la décision pour les acteurs concernés par le site

Pour résumer



9 (!) sites Natura 2000 à Porto-Vecchio ...

Les sites de la Forêt de l'Ospedale :

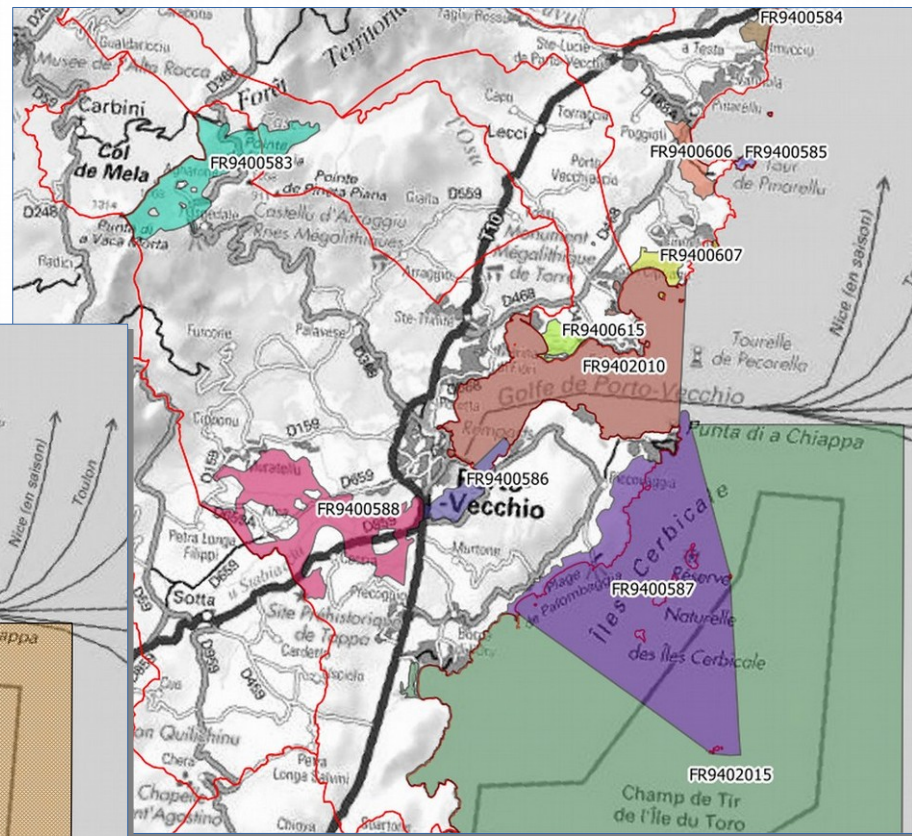
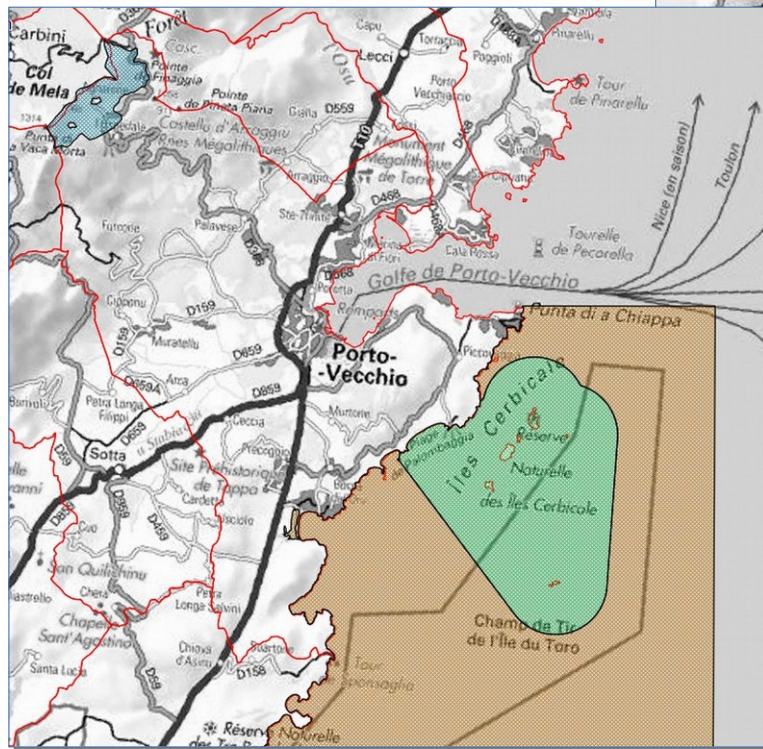
- FR9410113
- FR9400583

Les sites sur les îles Cerbicales :

- FR9410022
- FR9400587

Les sites sur les îles Lavezzi et bouches de Bonifacio

- FR9410021
- FR9402015



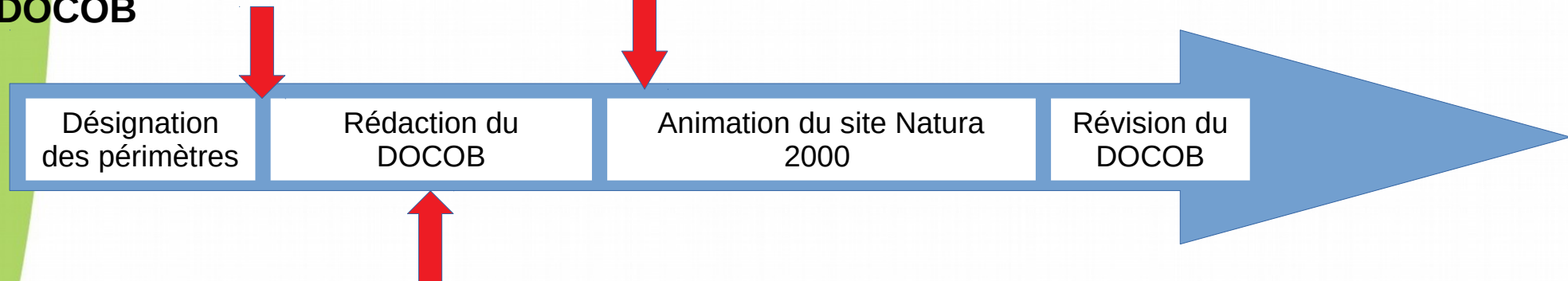
... parmi lesquels 3 sites suivis par la DDTM

Le présent COFIL concerne 3 sites Natura 2000 :

- Site Natura 2000 du Stabiacciu**
- définition de la gouvernance
 - lancement de la rédaction du DOCOB

Site Natura 2000 de Ceccia

- actualisation de la gouvernance
- lancement de l'animation Natura 2000



Site Natura 2000 du Golfe de Porto Vecchio

- actualisation de la gouvernance
- Poursuite de la rédaction du DOCOB